SESSION PLÉNIÈRE D'AUTOMNE 2023

Ref: CC/CP (23)08

Le 6 décembre 2023, la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) a tenu sa session plénière d'automne. M. Diégo Colas, chef de la délégation française, a assuré la présidence de la réunion. A partir de janvier 2024, la présidence tournante sera assurée par M. Michiel van Kruiningen, chef de la délégation néerlandaise, pour une durée de deux ans.

La session plénière a permis d'adopter un certain nombre de résolutions en ce qui concerne la navigation automatisée et la conduite à distance, les prescriptions techniques des bateaux, les règles de police, le personnel de la navigation sur le Rhin, les questions relatives à la voie d'eau rhénane et la situation économique de la navigation intérieure en Europe.



Le changement de présidence tournante à la fin de cette année a constitué une occasion privilégiée de souligner les points forts de la période 2022-2023.

M. Diégo Colas a tout d'abord souligné la bonne relation de coopération avec l'UE, qui s'est notamment illustrée par l'adoption d'un nouveau Règlement relatif au personnel de la navigation sur le Rhin (RPN), la mise à jour des standards du <u>CESNI</u> et la participation au projet PLATINA3.

La transition énergétique de la navigation intérieure a également été au cœur des travaux de la CCNR. Sur la base de la feuille de route adoptée par la CCNR pour la réduction des émissions, des avancées importantes ont été accomplies au cours des deux dernières années. Des recommandations de dérogations pour dix bateaux innovants utilisant des technologies très diverses – hydrogène, méthanol, conteneurs de batteries interchangeables ou encore gaz naturel compressé – ont également été approuvées par la CCNR.

Dans le domaine de la numérisation, la présidence française s'est attachée à permettre l'essor d'un certain nombre de services. L'actualisation du Règlement de police pour la navigation du Rhin (RPNR) autorise à présent la présentation aux forces de police de nombreux documents au format électronique, comme par exemple la patente du Rhin. De même. le déploiement des services d'information fluviaux se poursuit sur le Rhin, avec l'extension de l'obligation d'annonce par voie électronique. Dans le domaine de l'automatisation et de la conduite à distance, la CCNR a également démontré sa capacité d'innovation. Elle a adopté un cadre précisant les dérogations possibles aux règlements de la CCNR. Ainsi, celui-ci a permis l'adoption de premières recommandations en faveur de projets pilotes liés à l'automatisation et à la conduite à distance. En outre, une nouvelle



édition de la définition internationale des niveaux d'automatisation a été adoptée en 2022.

Enfin, l'amélioration des aires de stationnement sur le Rhin supérieur constituait une priorité de la présidence française. Voies navigables de France a lancé des études avec EDF pour des travaux de construction d'aires de stationnement pour des bateaux de marchandises, destinés à améliorer l'offre existante sur le Rhin supérieur. La CCNR a également organisé un atelier en mars 2022 sur l'« Alimentation électrique à quai dans les aires de stationnement ». La CCNR montre ainsi une fois de plus son rôle de forum d'échanges en mesure de rassembler autour de la table les expertises disponibles.

PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENCE NÉERLANDAISE DE LA CONR

La future présidence néerlandaise a présenté ses objectifs et ses priorités pour les deux prochaines années. Le renforcement de la coopération avec l'UE, le développement durable de la navigation intérieure, l'adaptation au changement climatique, la navigation intelligente (Smart Shipping) ou encore les dispositions transitoires à long terme des prescriptions techniques des bateaux constitueront des thèmes clés pour la CCNR en 2024-2025. Un communiqué de presse dédié sera diffusé en janvier 2024.

NAVIGATION AUTOMATISÉE ET CONDUITE À DISTANCE

Pour soutenir le développement de la navigation automatisée ou de la conduite à distance, la CCNR a adopté trois recommandations pour la phase 2 des projets pilotes suivants :

- le convoi poussé PRIVILEGE;
- l'automoteur PERSEVERANCE;
- le convoi poussé REINHOLD DEYMANN.

La phase 2 de ces projets pilotes prévoit qu'à certains moments, le bateau ou les convois poussés puissent être commandés à distance

par un opérateur dans un centre de conduite à distance (CCD). Cependant, le conducteur à bord reste le seul responsable et peut intervenir à tout moment. Ainsi, cette phase 2 nécessite de déroger à certaines dispositions du RPNR et du RVBR (en particulier l'ES-TRIN), même și l'équipage minimum est à bord. La mise en place d'équipements additionnels sur les convois poussés et bateau, les informations à disposition de l'opérateur dans le CCD et l'équipage minimum à bord permettent de garantir un niveau de sécurité équivalent à la navigation «conventionnelle». Les recommandations précisent que les premiers résultats doivent être transmis à la CCNR par des rapports d'évaluation réguliers. La Commission centrale compte d'ailleurs s'appuyer sur l'expérience acquise des projets pilotes pour examiner les demandes de recommandations pour la phase 3 de ces projets, qui envisage d'avoir un équipage réduit à bord

Ces recommandations sont une première sur le Rhin. Elles constituent un exemple concret du soutien de la CCNR en faveur de l'innovation, ainsi que du développement de la navigation automatisée et de la conduite à distance.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La CCNR a décidé de publier des recommandations de dérogations au Règlement de visite des bateaux du Rhin



Palais du Rhin

2, place de la République - CS10023 F - 67082 Strasbourg Cedex

Tel. **+33 (0)3 88 52 20 10** Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org www.ccr-zkr.org (RVBR) permettant l'exploitation de huit bateaux innovants sur le Rhin et les voies navigables de l'UE:

- cinq bateaux utilisant l'hydrogène comme combustible: Antonie, Ab Initio, Zulu 6, Rhenus Mannheim I et FPS Waal;
- un bateau utilisant le méthanol comme combustible : Stolt IJssel ;
- deux bateaux utilisant un matériau synthétique renforcé par des fibres : Aqua Sapphire et Aqua Beryl.

Ces projets pilotes de bateaux de navigation intérieure sont essentiels pour le développement et le déploiement des technologies, et pour alimenter les travaux réglementaires. Une fois de plus, la CCNR démontre par des actions concrètes qu'elle soutient fortement l'innovation et qu'elle aide les entreprises de navigation à relever les défis du changement climatique.

ADAPTATION CONSTANTE DU RÈGLEMENT DE POLICE

Plusieurs amendements du Règlement de police pour la navigation du Rhin (RPNR) ont été adoptés lors de la session plénière d'automne. L'un des amendements concerne la position des feux de côté dans un convoi poussé faisant route. Cette adaptation proposée par la profession a pour objectif de placer les feux de côtés autant que possible vers l'arrière, sur la partie la plus large du convoi poussé, pour que la longueur totale du convoi soit bien visible (en particulier la nuit). L'amendement vise à contribuer davantage à la sécurité de la navigation sur le Rhin et à améliore la fluidité du trafic, en rendant notamment certaines manœuvres plus sûres.

Un autre amendement adopté vise à mettre à jour l'annexe 13 du RPNR qui contient la liste exhaustive des certificats et documents de bord, afin de tenir compte du nouveau système de paiement dématérialisé <u>SPE-CDNI</u>. En pratique, il s'agit d'autoriser la présentation du justificatif d'approvisionnement en gazole et les reçus relatifs aux transactions de rétribution d'élimination sous forme électronique (format PDF). Cette modification constitue une étape supplémentaire dans la dématérialisation de la navigation intérieure et va faciliter la vie des conducteurs.

Ces amendements entreront en vigueur le 1er décembre 2024.

MISE EN ŒUVRE SIMPLIFIÉE DU RPN

L'article 1.04 du RPN a été modifié et permettra la publication de listes et tableaux pour l'application du RPN. Une première édition de ces listes et tableaux sera publiée d'ici la fin de l'année et remplacera les anciennes « instructions de service ». Cette vue d'ensemble donnera de manière simplifiée des informations utiles au personnel naviguant comme aux autorités compétentes. Ils pourront y trouver les données nécessaires sur les nouvelles formations, les instituts agréés

ou encore les médecins agréés. Les titulaires des certificats de qualification délivrés selon le RPN pourront consulter un des médecins listés pour renouveler leur certificat – un avantage très concret de la coopération étroite entre les États membres de la CCNR. Les informations étant désormais concentrées dans un seul document, l'utilisateur a accès à un niveau d'information équivalent sur des aspects concrets du RPN.

QUESTIONS RELATIVES À LA VOIE D'EAU RHÉNANE

La CCNR a approuvé différents projets de chantiers sur le Rhin, tels que :

- l'installation de cinq ducs d'Albe pour l'amarrage de bateaux en garage amont et aval de l'écluse de Rhinau;
- la construction d'un ouvrage de prise d'eau pour le remplissage des cuvettes résiduelles des mines de lignite à ciel ouvert de Garzweiler II et Hambach, près de Dormagen;
- des travaux d'entretien annuels sur les complexes de barrages-écluses situés sur le Nederrijn et le Lek (Driel, Amerongen et Hagestein).

L'ensemble de ces travaux sur la voie d'eau ne constituent pas des entraves à la navigation sur le Rhin.

Par ailleurs, la CCNR a validé la fermeture ponctuelle de différents sas des écluses du Rhin supérieur en vue de la réalisation de trayaux de maintenance.

SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE EN EUROPE

Au premier semestre 2023, la conjoncture économique était en phase de ralentissement. Les taux d'inflation élevés ont eu un impact négatif sur le pouvoir d'achat des ménages. Les effets sur le trafic rhénan se sont traduits par un recul du transport de marchandises au cours du premier semestre 2023. Une baisse de 10,8 % a été enregistrée pour toutes les marchandises transportées sur l'ensemble du Rhin. En l'état actuel des connaissances, l'économie mondiale ne se redressera qu'en 2024, de sorte qu'aucune amélioration significative de la conjoncture n'a pas encore eu lieu au second semestre 2023.

Les cours du pétrole ainsi que les prix du carburant sont quant à eux repartis à la baisse après avoir atteint leur pic vers le milieu de l'année 2022. En l'état actuel des connaissances, les prix du carburant en navigation intérieure devraient être de l'ordre de 80 euros par 100 litres pour les années 2023 et 2024. Cependant, les développements politiques à venir, notamment ceux concernant la guerre en Ukraine, seront décisifs pour les coûts du carburant à l'avenir. Au premier semestre 2023, l'évolution des taux de fret était encore marquée par les basses eaux de l'année précédente. Enfin, le transport de passagers a retrouvé, depuis le second semestre 2021,



son niveau prépandémique et cette reprise semble se poursuivre.

Pour rappel, les rapports annuels, biannuels et thématiques de la CCNR peuvent être consultés en ligne sous : https://inland-navigation-market.org/.

PROCHAINE SESSION PLÉNIÈRE

La prochaine session plénière de la CCNR aura lieu à Strasbourg, le 13 juin 2024.

L'ensemble des résolutions adoptées en plénière sera disponible sur le site internet de la CCNR à partir de la mi-janvier 2024, sur la page suivante : https://www.ccr-zkr.org/13020400-fr.html.

À PROPOS DE LA CCNR

La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour l'organisation de la navigation sur le Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.



Palais du Rhin

2, place de la République - CS10023 F - 67082 Strasbourg Cedex

Tel. **+33 (0)3 88 52 20 10** Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org www.ccr-zkr.org